Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 28153

Intitulé

Ostéopathe pour animaux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION Essor - Ecole française d'ostéopathie animale (EFOA), European school of animal ostéophathy France SASU (ESAO France) QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION Présidente, Président

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

212t Soins des animaux, soins vétérinaires

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'ostéopathe pour animaux est un praticien de santé, de soins et de confort. Son champ d'actions porte sur tous les animaux. Il analyse et explore la biomécanique de l'animal avec une méthode systémique. Il n'intervient pas sur les pathologies organiques qui nécessitent une intervention thérapeutique médicale, chirurgicale, médicamenteuse ou par agents physiques. Les soins pratiqués par l'ostéopathe pour animaux ne se substituent en aucun cas aux soins vétérinaires ; ceux-ci sont complémentaires

Convié par le propriétaire d'un animal, de sa propre initiative ou référé par un vétérinaire, afin de corriger des dysfonctionnements structurels et/ou fonctionnels par des techniques manuelles.

Dans ce cadre, l'ostéopathe pour animaux assure deux grandes missions clés :

La prise en charge ostéopathique de l'animal

Le développement de son activité et de sa propre compétence

Le titulaire est capable de:

Pratiquer l'ostéopathie sur un animal

- •A.1. Anamnèse concernant l'animal
- •A.2. Examen ostéopathique
- •A.3. Choix de la correction ostéopathique à effectuer
- •A.4. Réalisation de la correction ostéopathique
- •A.5. Évaluation de l'action ostéopathique
- •A.6. Conseil de réadaptation
- •B.1. Gestion et développement de l'activité
- •B.2. Veille et actualisation professionnelle

Développer son activité et sa propre compétence

- B.1. Gerer et développer de l'activité
- B.2. Veiller et actualiser son expertise professionnelle professionnelle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Essentiellement pour le secteur agricole: écuries et élevages, les exploitations agricoles : bovins, ovins, caprins, ...,

- Les particuliers pour les soins aux animaux domestiques : chiens, chats et nouveaux animaux de compagnie (furets, lapins, rats, hamsters...),
- Les structures touristiques et de loisir : zoos, réserves, parcs, fermes éducatives, cirques, spectacles...

Il exerce généralement son activité sous un statut d'indépendant. Certains sont salariés au sein de structure telles que : cliniques vétérinaires, hippodromes ou élevages.

L'ostéopathe pour animaux pourra également intervenir en tant qu'enseignant, conférencier ou expert au sein de différents types de structures : écoles d'ostéopathie animale, écoles vétérinaires, syndicats agricoles professionnels, instituts spécialisés...

Ostéopathe pour animaux

Praticien en ostéopathie animale

Praticien en ostéopathie pour animaux

Codes des fiches ROME les plus proches :

 $\underline{\text{A1501}}$: Aide aux soins animaux

Réglementation d'activités :

L'ordonnance n° 2011-862 du 22 juillet 2011, en modification de l'article L243 du Code rural, précise dans son article 3, 12°, concernant les personnes habilitées à exercer l'ostéopathie animale : "Dès lors qu'elles justifient de compétences définies par décret, les personnes réalisant des actes d'ostéopathie animale, inscrites sur une liste tenue par l'ordre régional des vétérinaires et s'engageant, sous le contrôle de celui-ci, à respecter les règles de déontologie définies par décret en Conseil d'Etat."

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- La réalisation d'une consultation ostéopathique sur trois animaux appartenant aux principaux sujets de l'ostéopathie animale : cheval, bovin, chien, chat.
- Le formalisation d'un projet professionnel d'installation dans le cadre du développement d'une activité d'ostéopathe pour animaux
- La réalisation d'un travail de recherche sur une thématique de l'ostéopathie animale, faisant l'objet d'un mémoire et d'une soutenance

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		-Président du jury (directeur du centre de formation) -Un responsable de formation -3 professionnels extérieurs (ostéopathes, vétérinaires, éleveurs, directeur de centre équestre)
En contrat d'apprentissage		Χ	
Après un parcours de formation continue	X		-Président du jury (directeur du centre de formation) -Un responsable de formation -3 professionnels extérieurs (ostéopathes, vétérinaires, éleveurs, directeur de centre équestre)
En contrat de professionnalisation		Χ	
Par candidature individuelle		Χ	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		-Président du jury (professionnel) -Un responsable de formation -3 professionnels extérieurs (ostéopathes, vétérinaires, éleveurs, directeur de centre équestre)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Χ
Accessible en Polynésie Française		Χ

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Ostéopathe pour animaux" avec effet au 02 janvier 2012, iusqu'au 21 avril 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

15 par an en moyenne

Autres sources d'information :

http://www.esaofrance.com

http://www.efoa.fr

Lieu(x) de certification :

European School of Animal Osteopathy (ESAO)

ESAO France

4 au 10 rue de la Gare

14100 Lisieux

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- * École Française d'Ostéopathie Animale (EFOA) 6, Place Boston 14200 Hérouville Saint Clair France
- * European School of Animal Osteopathy (ESAO France) ESAO France 4 au 10 rue de la Gare 14100 Lisieux France

* ESAO Brighton - 25 Old Steine, Brighton, East Sussex, BN1 1EL England **Historique de la certification :**